

aujourd'hui sept brumaire cinquieme année republicaine
 a sept heures du matin par devant moi vincent joseph
 huchette officier public de la commune de wizernes departement
 du pas de calais, sont compare en la maison commune jacque
 francois alexandre lambin charpentier age de quarante
 quatre ans, et jacque joseph pichon ^{age} de trente huit ans,
 cultivateur, tous deux domicilié audit wizernes et voisin
 de jacqueline joseph pichon age de vingt quatre ans fille
 de feu pierre joseph pichon et de marie antoinette
 gervois domicilié aussi a wizernes, les quels comparants ont
 declare a moi officier public que ladicte jacqueline
 joseph pichon est morte a douze heures la nuit au
 domicile de sa mere a wizernes d'apres cette declaration
 je me suis transporté sur le champ au lieu de ce domicile
 et assuré du decés susdit, j'en ai dressé le present
 acte que l'un des temoins a signé avec moi, excepté
 jacque joseph pichon qui a declare ne sçavoir ecrire
 fait en la maison commune de wizernes le
 jour mois et an que dessus
 jacques francois alexandre lambin
 v. j. huchette officier public

aujourd'hui sept brumaire cinquieme année republicaine
 a sept heures du matin, par devant moi vincent joseph
 huchette officier public de la commune de wizernes departement
 du pas de calais, sont compare en la maison commune, jacque
 francois alexandre lambin charpentier agé de quarante
 quatre ans, et jacque joseph pichon agé de trente huit ans,
 cultivateur, tous deux domicilié audit wizernes et voisin
 de jacqueline joseph pichon agé de vingt quatre ans, fille
 de feu pierre joseph pichon, et de marie antoinette
 gervois domicilié aussi a wizernes, lesquels comparants ont
 declare a moi officier public, que la ditte jacqueline
 joseph pichon est morte a douze heures la nuit au
 domicile de sa mere a wizernes, d'apres cette declaration
 je me suis transporté sur le champ au lieu de ce domicile
 et assuré du decés susdit, j'en ai dressé le present
 acte que l'un des temoins a signé avec moi, excepté
 jacques joseph pichon, qui a declare ne sçavoir ecrire
 fait en la maison commune de wizernes le
 jour mois et an que dessus/
 jacques francois alexandre lambin
 v. j. huchette officier public